

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Emplacements Camping :

La réservation d'un emplacement implique la signature d'un contrat de location et le paiement, à titre d'acompte, d'un montant de 30 % du prix de votre séjour dont 15 € de frais de réservation.

Le solde du séjour sera à régler le jour de votre arrivée au camping. Les journées réservées non occupées seront facturées.

Le paiement peut être effectué par chèques vacances, par carte bancaire ou par mandat cash .Si par chèque bancaire ou postal (paiement un mois avant votre arrivée) à l'ordre de « SARL MVF »

Une caution de 20€ sera demandée à votre arrivée pour le badge d'accès au camping et conservée en cas de perte.

Toute réservation est nominative, il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers.

La réservation est définitive dès lors qu'elle a fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part à nous présenter à votre arrivée.

En cas de retard et sans nouvelle de votre part plus de 48h00 après la date d'arrivée prévue, la direction du camping se réserve le droit de disposer de l'emplacement ; les sommes versées étant conservées.

Aucun remboursement, ni aucune réduction ne seront accordés en cas de départ anticipé ou d'arrivée retardée quelles qu'en soient les raisons.

Les emplacements sont mis à disposition à partir de 14h00 et doivent être libérés avant 12h00 les jours prévus.

Maximum 6 personnes et 1 véhicule par emplacement.

Les shorts de bain sont interdits à la piscine.

Pour les – de 25 ans un dépôt de garantie de 30€ sera demandé à l'arrivée en cas de dégâts causés sur l'emplacement (dépôt d'ordures ménagères etc..).Celui-ci sera restitué au départ si l'emplacement est considéré propre par la direction.

Locatifs :

La réservation d'un locatif (mobile-home, caravane ou bungalow toilé) implique la signature d'un contrat de location et le paiement, à titre d'acompte, d'un montant de 30 % du prix de votre séjour dont 15 € de frais de réservation.

Le solde du séjour sera à régler le jour de votre arrivée au camping. Les journées réservées non occupées seront facturées.

Le paiement peut être effectué par chèques vacances, par carte bancaire ou par mandat cash .Si par chèque bancaire ou postal (paiement un mois avant votre arrivée) à l'ordre de « SARL MVF ».Pour tous séjours de – de 3 nuits le solde sera prélevé à la réservation.

Toute réservation est nominative, il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers.

La réservation est définitive dès lors qu'elle a fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part à nous présenter à votre arrivée

Toute modification au contrat doit être signalée 6 semaines avant votre arrivée.

Toute location est aménagée pour un nombre de personnes correspondant au nombre de couchages (mentionné dans le descriptif).

Il est interdit de dépasser le nombre d'occupants inscrit sur le contrat de location signé (toute personne non prévue se verra refuser l'accueil).

Aucune installation ne sera acceptée sur l'emplacement loué sauf accord préalable de la direction.

En cas de retard et sans nouvelle de votre part plus de 48h00 après la date d'arrivée prévue, la direction du camping se réserve le droit de disposer du locatif ; les sommes versées étant conservées.

Aucun remboursement, ni aucune réduction ne seront accordés en cas de départ anticipé ou d'arrivée retardée quelles qu'en soient les raisons.

En hors saison, les locations peuvent se faire à la semaine, au week-end (min.2 nuits) ; arrivées à partir de 15h et départs jusqu' à 11h.

En haute saison, les locations se font du samedi au samedi à partir de 15h00 et les départs jusqu'à 10h00 les jours prévus.

Un dépôt de garantie d'un montant de 200 € vous sera demandé à votre arrivée qui servira à couvrir les éventuels dégâts de votre location et dont 20€ pour le badge d'accès au camping, ainsi qu'un dépôt de garantie supplémentaire de 70 € pour couvrir d'éventuels frais de nettoyage en fin de location.

A votre arrivée vous effectuerez un état des lieux d'entrée à remettre à l'accueil le jour même

Après votre départ un inventaire de sortie sera effectué par nos soins.

Ces deux dépôts vous seront restitués par courrier sous huitaine suivant l'inventaire effectué après votre départ et si votre location nous est rendue dans l'état trouvé lors de votre arrivée. ***Merci de prévoir une enveloppe timbrée avec votre adresse.***

Selon votre choix ils pourront également être détruits par la direction.

Les animaux de 1ere et 2eme catégorie sont interdits. Seuls les chiens (– de 7 kg) et chats (tenus en laisse) tatoués et vaccinés (rage y compris) sont acceptés dans la limite d'un par d'un par mobile-home (carnet de vaccination à présenter) moyennant une redevance de 40 €/semaine. **Toute arrivée sans prévenir d'un animal de compagnie de + de 7 KG ou de 1ere et 2eme catégorie sera refusé et le séjour annulé.**

Le short de bain est interdit à la piscine

Toute annulation doit nous être notifiée par courrier, la date de réception déterminant la date d'annulation. Il vous sera retenu ou vous resterez devoir :

- les frais de réservation,

- à titre d'indemnité de rupture de contrat :+ de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée, le montant de votre acompte soit 30% sera conservé ; - de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée le montant total de votre séjour sera à régler.

Les visiteurs sont les bienvenus mais doivent obligatoirement se présenter à l'accueil avant de pénétrer dans le camping et laisser leur véhicule à l'entrée, ils sont sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent et doivent s'acquitter du tarif visiteur au-delà de deux heures de présence.

LE NON RESPECT DU REGLEMENT, APRES AVERTISSEMENT ENTRAINERA L'EXPULSION SANS REMBOURSEMENT DU MONTANT DU SEJOUR

Il vous appartient de souscrire une assurance de responsabilité civile, ainsi qu'une assurance pour votre matériel, tente ou caravane, le camping Le Pont Rouge n'étant pas responsable en cas de vol, perte, dommage de quelque nature que ce soit, pendant ou suite à votre séjour. La direction n'est responsable que des objets déposés au bureau.

Les litiges éventuels seront de la compétence du Tribunal d'instance des Sables d'Olonne.

NOM

DATE

SIGNATURE

La direction du camping le Pont Rouge vous souhaite un agréable séjour !